

Minister  
of Natural Resources



Ministre  
des Ressources naturelles

Ottawa, Canada K1A 0E4

23/02/2023

John Williamson, député  
Président du Comité permanent des comptes publics  
131, rue Queen  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter, au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement), la réponse au vingt-et-unième rapport du Comité permanent des comptes publics (le Comité) intitulé : *Une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone* (le rapport), qui a été présenté à la Chambre des communes le 26 octobre 2022. Pour élaborer le rapport et les recommandations qu'il contient, le Comité a entrepris une étude du *rapport 1* du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) 2022, intitulé *Une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone*, et a fait référence aux recommandations formulées dans ce rapport.

Le gouvernement exprime sa gratitude aux membres du Comité pour leur travail d'élaboration du rapport et de préparation des recommandations, ainsi qu'aux témoins qui ont comparu devant le Comité pour fournir des preuves et partager leurs conseils.

Le gouvernement appuie les efforts du Comité et est heureux de faire le point sur les progrès et les efforts continus de collaboration de Ressources naturelles Canada (RNCan), Emploi et Développement social Canada (EDSC), et les agences de développement régional du Canada, y compris l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et Développement économique des Prairies Canada (PrairiesCan), pour favoriser la croissance d'une économie carboneutre et encourager la création d'emplois durables.

Avec la transition mondiale vers des émissions nettes zéro, d'importantes possibilités économiques apparaîtront et des changements auront lieu dans toute l'économie. Pour se préparer à ces changements et tirer parti des possibilités, le gouvernement a entamé des travaux importants pour encourager la croissance dans une économie à faibles émissions de carbone et les emplois durables.

À la suite de la publication du premier plan national sur le climat du Canada en 2016, le gouvernement a établi le Groupe de travail sur la transition équitable (GTTE) pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes en tant qu'organisme

Canada

indépendant fournissant des conseils au gouvernement sur la manière d'appuyer les collectivités et les travailleurs des centrales de charbon au Canada qui sont touchés par l'élimination graduelle de l'électricité produite à partir de centrales thermiques alimentées au charbon. Le rapport de 2019 du GTTE a contribué à éclairer l'approche du gouvernement, qui comprend un soutien à la diversification économique et au développement des compétences des travailleurs de l'industrie du charbon, ainsi que des investissements importants dans la diversification économique et les programmes communautaires de renforcement des compétences.

À partir de 2021-2022, le gouvernement a entrepris de vastes consultations sur l'élaboration de la législation, y compris sur les principes qui guideraient les travaux du gouvernement dans ce domaine, et la création d'un organisme consultatif chargé de fournir des conseils sur l'approche du gouvernement. Un total de 17 séances de mobilisation ont été organisées avec les intervenants, les organisations autochtones, et les commentaires de plus de 30 000 courriels ont également été résumés et analysés afin de trouver des thèmes récurrents, des perspectives uniques et communes, des réactions, ainsi que des recommandations de la part des Canadiens intéressés. Plus de 75 soumissions détaillées ont été reçues d'organisations canadiennes exposant leur vision de la conception de la législation et de l'action globale pour la création d'emplois durables.

Le Plan sur les emplois durables (le Plan) récemment publié par le gouvernement décrit le large éventail de mesures actuelles et prévues pour faire en sorte que les travailleurs et les collectivités du Canada prospèrent dans l'économie de l'avenir. Le Plan expose également l'approche du gouvernement à l'égard de la législation proposée, qui établira dans la loi un cadre de gouvernance, de responsabilité et d'engagement afin de mieux positionner le gouvernement pour prendre des mesures plus efficaces et coordonnées en matière d'emplois durables. Le projet de loi prévoit la création d'un Conseil des partenariats sur les emplois durables (Conseil des partenariats) chargé de conseiller le gouvernement et exige la publication de plans d'action sur les emplois durables tous les cinq ans à compter de 2025. Le gouvernement créera également un Secrétariat des emplois durables (le Secrétariat) afin de coordonner ces activités, comme annoncé dans l'énoncé économique de l'automne 2022.

Le gouvernement du Canada a, par le biais du Plan récemment publié, annoncé publiquement de plus amples détails sur son approche en matière d'emplois durables, en donnant suite à plusieurs des recommandations formulées par le Comité. L'élaboration planifiée de Plans d'action sur les emplois durables successifs tous les cinq ans à compter de 2025 nécessitera une évaluation des programmes fédéraux et la détermination des lacunes en continu.

Le gouvernement a examiné attentivement le rapport du Comité et souhaite fournir au Comité une mise à jour générale des activités relatives aux recommandations. Certains aspects des recommandations 1 et 5 sont traités ensemble, tout comme ces aspects des recommandations 5 et 6 qui sont reliés, tandis que les recommandations 2, 3 et 4 sont traitées individuellement.

## **Élaboration d'une stratégie, résultats de la mobilisation et examen des programmes (recommandations 1 et 5)**

Le rapport recommandait que le gouvernement fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, d'ici le 30 avril 2023, un rapport présentant sa stratégie visant à aider les travailleurs et les collectivités et à permettre une économie à faibles émissions de carbone; les résultats de ses activités d'engagement ainsi qu'un examen des programmes fédéraux et une détermination des lacunes (recommandation 1). Il a également recommandé au gouvernement de fournir au Comité un rapport expliquant l'approche du gouvernement pour soutenir le virage vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris une description de tout programme nouveau et déjà en place (recommandation 5). Le gouvernement est d'accord avec ces recommandations, et les renseignements fournis ci-dessous, ainsi que le Plan sur les emplois durables, constituent le rapport demandé par le Comité.

Comme décrit ci-dessus, le gouvernement a publié récemment sa version provisoire du Plan sur les emplois durables qui présentait en détail son approche prévue pour réaliser une économie à faibles émissions de carbone et soutenir la création d'emplois durables, y compris la législation proposée. Le Plan développe plusieurs des éléments décrits dans les recommandations 1 et 5, en exposant 10 actions clés que le gouvernement prendra pour faire progresser les emplois durables. Ce Plan décrit l'approche de mise en œuvre du gouvernement, les résultats de ses activités d'engagement et une description des programmes existants et prévus pour encourager la création d'emplois durables. Le Plan décrit des exemples clés de programmes et d'investissements fédéraux en place qui appuieront un avenir carboneutre pour le Canada et qui aideront les industries, les travailleurs et les collectivités à se tourner vers les nouvelles possibilités. Ces programmes comprennent des mesures pour appuyer l'économie à faibles émissions de carbone ainsi qu'un soutien ciblé pour les travailleurs et les collectivités.

Reconnaissant qu'il sera nécessaire d'ajuster ces initiatives et de s'en inspirer, le cadre de gouvernance, de responsabilité et d'engagement qui sera établi par la législation proposée exigera l'élaboration régulière de plans d'action sur les emplois durables, éclairés par le Conseil des partenariats sur les emplois durables. Ce travail nécessitera l'examen régulier des programmes fédéraux et la détermination des lacunes, comme le suggère la recommandation 1. Le gouvernement serait heureux de fournir au Comité une mise à jour sur ce travail à une date ultérieure, harmonisée avec le cycle de rapport du Plan d'action sur les emplois durables.

## **Mise en place d'une structure de gouvernance formelle (recommandation 2)**

Le rapport recommandait que le gouvernement fournisse au Comité un rapport décrivant le mandat du Groupe de travail interministériel des directeurs généraux, y compris les ministères concernés et leurs rôles, responsabilités et obligations de rendre compte en ce qui a trait à une approche en matière d'emplois durables pour une économie à faibles émissions de carbone. Le

gouvernement est d'accord avec cette recommandation, et les renseignements fournis ci-dessous constituent le rapport.

Le gouvernement reconnaît, conformément aux conclusions du CEDD, l'importance d'établir une structure de gouvernance pour faciliter une approche coordonnée de la planification et de la mise en œuvre de l'approche du Canada en matière d'emplois durables. Le groupe de travail interministériel des directeurs généraux a été créé en 2021 et s'est réuni régulièrement depuis sa création. Le groupe de travail a établi un mandat, joint en annexe 1, qui comprend la description de son mandat et sa composition. Les membres sont des représentants des principaux ministères qui soutiennent les emplois durables.

Plus largement, le gouvernement reconnaît la nature horizontale du dossier des emplois durables, comme en témoignent les engagements de la lettre de mandat ministérielle. Les projets de loi et les mesures connexes à venir préciseront davantage les responsabilités fédérales dans ce dossier et exposeront le cadre global de gouvernance, de responsabilité et d'engagement qui guidera l'action du gouvernement sur ces enjeux au fil du temps.

Pour poursuivre ce travail, le gouvernement a annoncé qu'il allait créer le Secrétariat sur les emplois durables. Le Secrétariat assurera le leadership et permettra une approche pangouvernementale en matière de mesures appuyant des emplois durables. Comme il a été annoncé dans l'énoncé économique de l'automne 2022, le Secrétariat offrira un guichet unique aux travailleurs et aux employeurs et fournira les renseignements les plus à jour sur les programmes, le financement et les services fédéraux dans l'ensemble des ministères. L'élaboration d'une structure de gouvernance centrale et dirigée par des experts a été l'une des recommandations les plus courantes/prévalentes reçues lors des consultations publiques. De plus amples détails sur le Secrétariat seront annoncés au cours des prochains mois.

De plus, une mobilisation est en cours pour mettre au point certains aspects du Cadre national de partage des avantages (CNPA), afin de promouvoir des solutions dirigées par les Autochtones ainsi qu'une participation accrue des Autochtones dans le secteur des ressources naturelles. Le CNPA devrait être publié en 2024. Au cours des mobilisations préliminaires, les partenaires autochtones ont souligné l'importance de la participation des collectivités autochtones à la gouvernance des projets individuels (y compris au moyen de partenariats en capitaux propres), le besoin de soutien des capacités pour évaluer les projets et y participer, la nécessité d'éliminer les obstacles à l'accès au capital et le désir d'une plus grande uniformité des avantages tirés des projets. Les mobilisations se poursuivront tout au long de 2023 afin de déterminer les voies d'action possibles pour éliminer ces obstacles, notamment au moyen du renforcement des compétences et des possibilités d'emploi. Le cadre appuiera les objectifs de la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé.

Le projet de loi sur les emplois durables prévoit la création d'un Conseil des partenariats sur les emplois durables chargé de conseiller le gouvernement et exigerait la publication de plans d'action sur les emplois durables tous les cinq ans à compter de 2025. Il est prévu que des

mécanismes clés, tels que le Conseil des partenariats, garantiraient que les intervenants disposent d'un mécanisme leur permettant de discuter de leurs préoccupations et que les mesures du gouvernement relativement aux emplois durables tiennent compte de leurs perspectives. Les questions qui seront soulevées par l'entremise du Conseil des partenariats appuieront le développement d'emplois durables pour une économie à faibles émissions de carbone. Le Conseil des partenariats comprendra des membres autochtones sur la base des distinctions et insistera plus particulièrement sur l'importance de mobiliser les collectivités, les organisations et les travailleurs autochtones.

### **Données, suivi et rapports publics (recommandation 3)**

Le Rapport recommandait au gouvernement de fournir au Comité un rapport détaillant le travail qu'il a effectué pour répondre aux conclusions et aux recommandations du CEDD en ce qui a trait à l'obtention de données de haute qualité sur les collectivités et les travailleurs touchés par le virage vers une économie à faibles émissions de carbone; au développement d'outils de surveillance utilisant les données et à l'établissement d'exigences de rapports publics pour mesurer les progrès. Le gouvernement accepte la recommandation de fournir des renseignements supplémentaires au Comité, et les renseignements ci-dessous constituent le rapport.

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer la collecte et la diffusion des données au sujet de la manière dont les collectivités et les travailleurs s'adaptent à une économie carboneutre, y compris les défis ainsi que les nouvelles possibilités d'emploi. Il s'agit d'une entreprise complexe qui nécessite un travail de collaboration avec divers partenaires et qui exigera des efforts continus au fil du temps.

À l'aide des renseignements et des données actuellement disponibles sur le marché du travail, RNCan et d'autres ministères, ainsi que divers intervenants, entreprendront des analyses afin d'évaluer les exigences en matière de main-d'œuvre et de compétences pour appuyer les emplois durables. RNCan a récemment commencé à diriger les Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources (Tables régionales) – une initiative de collaboration avec les provinces, les territoires, les organisations autochtones et d'autres ministères – pour appuyer les stratégies économiques fondées sur le lieu qui contribuent à accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les exigences en matière de main-d'œuvre et de compétences dans une économie à faibles émissions de carbone ont constitué des éléments clés à prendre en compte dans l'ensemble des régions du Canada déterminées par l'entremise des Tables régionales et les travaux sont en cours pour bâtir des projections dans ce domaine.

Le gouvernement conçoit l'expression « emplois durables » comme tout emploi qui est compatible avec le cheminement du Canada vers un avenir à émissions nettes zéro résilient au climat, reflétant aussi le concept d'emplois décents, bien rémunérés et de haute qualité. Bien qu'il ne soit pas possible d'élaborer un paramètre unique pour mesurer les emplois durables et en assurer le suivi, le gouvernement travaillera avec les collectivités, les travailleurs, les

organisations autochtones, les groupes syndicaux, l'industrie et d'autres partenaires pour mieux définir la portée de l'expression « emplois durables ». EDSC et d'autres ministères fédéraux élaborent actuellement des projets de recherche économique pour mieux évaluer les répercussions éventuelles et les possibilités d'une économie à faibles émissions de carbone. Le Secrétariat récemment annoncé appuiera le suivi et la surveillance dans l'ensemble du gouvernement de manière à améliorer l'analyse des emplois durables.

RNCan, EDSC et les autres ministères fédéraux concernés détermineront une approche permettant de mesurer, de surveiller et de rendre compte des progrès réalisés en vue de la création d'emplois durables par divers acteurs économiques. Il s'agira notamment de poursuivre le travail d'amélioration des données sur le marché du travail (p. ex., les secteurs, les compétences et les professions) avec les principaux partenaires, y compris Statistique Canada, et en partageant les résultats pertinents et les renseignements d'évaluation liés aux programmes de compétences en cours (p. ex., Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre - priorité Économie à faibles émissions de carbone, Programme de développement de la main-d'œuvre des collectivités et Compétences pour réussir). Le gouvernement recueille des données et rend compte de ses programmes de subventions et de contributions, notamment par l'entremise de rapports d'évaluation complets réalisés et rendus publics tous les cinq ans.

Des mises à jour de ces activités seront fournies dans les prochains plans d'action sur les emplois durables, à partir de 2025. Le gouvernement serait heureux de fournir au Comité une mise à jour annuelle de ses progrès relativement à cette recommandation sous forme de lettre au président du Comité décrivant les progrès accomplis au cours de l'année précédente, y compris les progrès vers l'établissement d'une définition et la détermination d'une collecte de données améliorée.

#### **Rapport sur le Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire et Centre de formation aux emplois propres (recommandation 4)**

Le Rapport recommandait au gouvernement de fournir un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire et du Centre de formation aux emplois propres, qui s'appelle désormais le Centre de formation aux emplois durables, comme indiqué dans l'Énoncé économique de l'automne 2022. Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation et a fourni un premier rapport d'étape ci-dessous. EDSC fournira au Comité un deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire et du Centre de formation aux emplois durables d'ici le 30 avril 2024.

##### *Rapport d'étape sur le Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire*

Le Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire aide les collectivités à mettre en œuvre des plans de développement de la main-d'œuvre locale qui dégagent les zones à forte croissance et mettent en relation les employeurs et les prestataires de formation

afin d'améliorer les compétences des demandeurs d'emploi et des travailleurs pour occuper les emplois émergents.

- La mise en œuvre du Programme de développement de la main-d'œuvre communautaire est en cours. EDSC a organisé un processus de recrutement par appel d'offres pour les volets national et régional du programme au printemps 2022. Un deuxième processus d'admission à l'hiver 2022-2023 permettra d'améliorer la couverture géographique et prioritaire des projets dans le cadre du volet régional du programme.
- Les projets financés devraient commencer dès le printemps 2023. Collectivement, les projets devraient bénéficier à environ 2 500 travailleurs, 250 employeurs et 25 communautés à travers le Canada.

### *Rapport d'avancement sur l'engagement du mandat de lancer un centre de formation aux emplois durables*

Il est essentiel d'investir dans la main-d'œuvre canadienne au moyen de la formation, du perfectionnement et du recyclage des compétences pour libérer le potentiel d'emploi dans l'économie à faibles émissions de carbone. Les travailleurs de tous les secteurs devront adapter leurs compétences pour profiter de cette nouvelle réalité. De nombreux travailleurs ont une expérience appréciable et des compétences transférables, ne nécessitant qu'un certain perfectionnement professionnel, tandis que d'autres auront besoin de plus de soutien pour saisir les nouvelles possibilités.

S'appuyant sur les investissements du budget 2021 dans les compétences pour l'économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement s'était engagé à lancer un Centre de formation aux emplois propres. Plus récemment, l'énoncé économique de l'automne 2022 proposait de fournir 250 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024 à Emploi et Développement social Canada pour aider à faire en sorte que les travailleurs canadiens puissent prospérer dans une économie mondiale en évolution. Trois initiatives précises ont été annoncées dans le cadre de cette enveloppe financière, dont le Centre de formation aux emplois durables.

Le Centre de formation aux emplois durables visera à réunir des travailleurs, des syndicats, des employeurs et des établissements de formation dans l'ensemble du pays afin d'examiner les compétences de la main-d'œuvre actuelle, de prévoir les besoins futurs en matière de compétences, d'élaborer des programmes d'études, et l'apprentissage sur place pour aider 15 000 travailleurs à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour occuper des emplois dans une économie à faibles émissions de carbone. Il se concentrera sur des domaines particuliers très demandés, à commencer par l'industrie des piles durables, les bâtiments et les rénovations à faibles émissions de carbone.

Les travaux sont en cours pour lancer le Centre et des renseignements supplémentaires seront fournis aux Canadiens en 2023.

## **Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la transition équitable pour les travailleurs et les collectivités de l'industrie canadienne du charbon, et mesure et suivi des effets à long terme de l'élimination graduelle du charbon (recommandations 5 et 6)**

Dans le cadre de la recommandation 5, le Comité a demandé un rapport sur la façon dont le gouvernement prévoit de répondre aux recommandations faites par le GTTE. L'audit de 2022 du CEDD a relevé six recommandations du GTTE de son rapport de 2019 qui ont été partiellement ou non traitées.

Il convient de noter que l'abandon graduel du charbon est singulière. En effet alors que le gouvernement du Canada, avec plus de 45 autres pays de l'alliance Énergiser au-delà du charbon, s'est engagé à abandonner graduellement la production d'électricité à partir du charbon, ce n'est pas l'approche que le gouvernement adopte avec les autres sources d'énergie. Par exemple, le scénario de carboneutralité de l'Agence internationale de l'énergie indique clairement que la production et l'utilisation de pétrole et de gaz se poursuivront pendant de nombreuses décennies sur la voie de la carboneutralité, avec une évolution croissante vers des utilisations à faible ou à zéro combustion et des usages exploitant des technologies de captage du carbone hautement performantes. Le secteur traditionnel de l'énergie sera le berceau des carburants de l'avenir, notamment des biocarburants et de la production d'hydrogène à faible teneur en carbone. L'approche du gouvernement à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone est une question de création d'emplois, de développement de la main-d'œuvre et de croissance économique, y compris par l'entremise d'une transformation sectorielle. Il ne s'agit pas de l'élimination graduelle des secteurs.

En guise de rapport demandé par le Comité, des renseignements sur les recommandations du GTTE que le CEDD a décrites comme étant en cours d'élaboration ou partiellement mises en œuvre sont fournis ci-dessous, ainsi qu'une description du travail accompli à ce jour.

- *Élaborer, communiquer, mettre en œuvre, surveiller, évaluer et déclarer publiquement un plan de transition équitable pour l'élimination progressive du charbon, dont un ministre clé sera le champion, afin de surveiller les progrès et de produire des rapports à leur sujet.* Le cadre de gouvernance, de responsabilisation et d'engagement à établir par l'entremise de la législation déterminera un processus d'action continue pour aider les travailleurs et les collectivités à s'épanouir dans une économie à faibles émissions de carbone, y compris ceux qui sont touchés par l'élimination progressive du charbon pour la production d'énergie. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour soutenir les collectivités et les travailleurs par l'entremise des programmes décrits dans le Plan sur les emplois durables, y compris de vastes mesures de renforcement des compétences, de formation et de diversification économique, ainsi que des mesures ciblées pour appuyer des travailleurs et des collectivités en particulier. Il s'agit notamment d'un engagement de 185 millions de dollars pour appuyer des activités de développement des compétences et de diversification économique en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, par l'entremise de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC) dotée de 35 millions de dollars, et de

l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon – Fonds d'infrastructure (ICTC-FI), dotée de 150 millions de dollars, réalisées par PrairiesCan et l'APECA. L'APECA et PrairiesCan rendent compte annuellement de leurs résultats pour l'ICTC et l'ICTC-FI dans leurs rapports sur la Stratégie ministérielle pour le développement durable et le site Web de RNCan présente des mises à jour régulières des projets financés dans le cadre de l'ICTC et de l'ICTC-FI.

- *Inclure des dispositions pour la transition équitable dans les lois et règlements du gouvernement fédéral sur l'environnement et le travail, ainsi que des ententes intergouvernementales pertinentes.* Le gouvernement a lancé une consultation sur l'inclusion des principes dans la future proposition de législation sur les emplois durables, qui vise à renforcer l'approche pangouvernementale du Canada à l'égard des emplois durables. Le gouvernement a également indiqué son engagement en faveur de cette question par l'entremise d'accords internationaux, notamment en signant une Déclaration à la 26<sup>e</sup> Conférence des parties de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, indiquant un engagement envers une économie carboneutre qui comprend un soutien aux travailleurs, une mobilisation des intervenants, des stratégies économiques, des normes en milieu de travail, des chaînes d'approvisionnement et des cibles climatiques.
- *Établir un fonds de recherche ciblé à long terme pour l'étude des répercussions de l'élimination progressive du charbon et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.* Le gouvernement convient de l'importance critique de la recherche pour étudier les répercussions du virage vers une économie à faibles émissions de carbone. Bien que le gouvernement n'ait pas établi un fonds de recherche axé précisément sur l'élimination progressive du charbon, il continue d'étudier les possibilités et les répercussions d'une future économie à émissions nettes zéro au Canada par l'entremise d'un certain nombre d'initiatives.
  - Dans le cadre de ses consultations de 2021-2022 sur la législation, le gouvernement a indiqué son intérêt pour l'établissement d'un organisme consultatif pour obtenir régulièrement des conseils d'experts afin de contribuer à éclairer l'approche du gouvernement à l'égard des mesures à prendre sur les emplois durables. Comme annoncé dans le cadre du Plan sur les emplois durables, le gouvernement créera le Conseil des partenariats sur les emplois durables pour fournir des conseils et mener des activités de mobilisation avec les Canadiens afin d'éclairer l'approche du gouvernement au fil du temps.
  - Pour contribuer à l'ensemble des recherches, le gouvernement a appuyé la création de l'Institut canadien du climat, qui fournira des analyses indépendantes et dirigées par des experts pour aider le Canada à s'orienter vers une croissance propre dans tous les secteurs et toutes les régions. De plus, des études et des rapports à plus petite échelle sont en cours au sein du gouvernement afin de mieux comprendre les répercussions de l'économie carboneutre de l'avenir sur la main-d'œuvre, y compris les besoins en

compétences (p. ex., impacts sur l'emploi de la tarification du carbone, mobilité potentielle des professions, autres définitions des emplois verts).

- Sur le plan international, le Canada participe à de nombreuses initiatives visant à faire avancer une économie à faibles émissions de carbone axée sur les personnes, y compris par l'entremise de la recherche et de l'analyse. Il s'agit notamment de l'alliance Powering Past Coal, qui a mis en place un groupe de travail sur la transition équitable qui rassemble des universitaires, des groupes de travailleurs et des gouvernements afin de partager des recherches et des analyses ainsi que les pratiques exemplaires pour l'abandon graduel de l'électricité produite par des centrales au charbon non exploitées.
- *Créer un inventaire détaillé et accessible au public contenant des renseignements sur le marché du travail relatifs aux travailleurs du charbon, comme les profils de compétences, les données démographiques, les lieux et les employeurs actuels et potentiels.* Le gouvernement du Canada convient que la disponibilité de renseignements sur le marché du travail est importante pour mettre en relation les travailleurs et les employeurs, et il a tenu compte de cette recommandation. Les travailleurs de l'industrie du charbon peuvent accéder aux renseignements sur le marché du travail par l'entremise de mécanismes existants tels que le site Web du Guichet-Emplois du gouvernement, qui fournit à tous les Canadiens des renseignements sur le marché du travail, les tendances et les possibilités en matière d'emploi à travers le Canada. Il aide les Canadiens à trouver du travail et à planifier leur carrière, et permet aux employeurs de recruter et d'embaucher plus facilement dans tout le pays. Des mesures supplémentaires en place au niveau provincial et territorial permettent également de répondre à cette recommandation du GTTE.
- *Créer un programme de financement complet à l'intention des travailleurs qui demeurent sur le marché du travail afin de répondre à leurs besoins à toutes les étapes pour garantir un nouvel emploi, y compris une aide au revenu, l'éducation et le renforcement des compétences, le réemploi et la mobilité.* Le gouvernement a un ensemble de programmes qui pourraient soutenir les travailleurs, par l'entremise de perfectionnement des compétences et de formations. Ces mesures comprennent le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le Programme de développement de la main-d'œuvre des collectivités, le Fonds pour les compétences et les partenariats et les ententes de transfert relatives au marché du travail. De plus, le Canada possède un solide système de soutien du revenu, y compris l'assurance-emploi (AE). À l'été 2022, le Canada a terminé ses consultations de deux ans avec les travailleurs, les employeurs et les universitaires sur la conception d'un programme d'assurance-emploi modernisé répondant mieux aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs. Un plan détaillé pour l'avenir du programme d'assurance-emploi est en cours d'élaboration et intègre les résultats de ces consultations. Les futurs efforts du gouvernement pour appuyer les travailleurs seront aussi éclairés par les conseils du Conseil des partenariats.

- *Créer un programme de prestation de raccordement pour les travailleurs qui devanceront leur retraite en raison de l'élimination progressive du charbon* Le Régime de pensions du Canada est un système de pension complet destiné à tous les travailleurs canadiens, quel que soit le type de travail qu'ils choisissent. Permettre à certains groupes d'accéder plus tôt que d'autres aux prestations du RPC créerait des inégalités et irait à l'encontre des mesures qui ont été prises pour rendre le régime stable et durable. Actuellement, il existe déjà une disposition générale d'abandon pour tenir compte des périodes de faibles revenus d'emploi ou d'absence de revenus d'emploi qui est disponible pour les travailleurs concernés. De plus, il existe des considérations importantes en matière de provinces et de territoires; par exemple, ce changement proposé pourrait entraîner la nécessité d'augmenter le taux de cotisation en exigeant l'approbation non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi des deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population. En outre, de récentes études et modélisations laissent supposer que l'un des défis les plus importants de l'économie à faibles émissions de carbone ne sera pas la pénurie d'emplois, mais plutôt une abondance d'emplois avec une pénurie de travailleurs qualifiés nécessaires pour les occuper. Il sera essentiel d'aider les travailleurs à obtenir de nouveaux emplois durables pour répondre aux besoins futurs de l'économie à faibles émissions de carbone.

Le gouvernement du Canada apprécie l'important travail du GTTE, et ses recommandations ont servi de base à l'approche du gouvernement telle qu'articulée dans le Plan des emplois durables. Reconnaissant l'importance des conseils d'experts et d'un dialogue continu avec les Canadiens afin d'éclairer le virage vers une économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement établira un Conseil des partenariats sur les emplois durables afin de fournir en continu des conseils au gouvernement.

Le Rapport recommande que le gouvernement fournisse au Comité un rapport conjoint contenant les indicateurs choisis pour surveiller les effets à long terme de l'élimination progressive du charbon sur les collectivités et les travailleurs touchés; les cibles associées à ces indicateurs et le calendrier de présentation des rapports sur les résultats liés à ces indicateurs. Le gouvernement convient qu'il est important de mesurer et de surveiller les effets à long terme de l'élimination progressive du charbon et les renseignements fournis ci-dessous constituent un rapport initial.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, le gouvernement du Canada entreprend des travaux pour examiner les effets d'une économie à faibles émissions de carbone sur les travailleurs et les collectivités du Canada dans tous les secteurs pertinents, et établit un cadre de gouvernance et de responsabilisation dans la loi pour assurer l'avancement de ces travaux au fil du temps. Il s'agira notamment de mesures proposées pour définir l'expression « emplois durables », qui appuieront une collecte de données adéquate afin de rendre compte régulièrement des indicateurs pertinents.

L'APECA et PrairiesCan, en collaboration avec RNCan, présenteront au Comité, d'ici le 30 avril 2023, un rapport décrivant l'approche adoptée pour surveiller les répercussions des

initiatives mises en œuvre pour soutenir l'élimination progressive du charbon, selon les paramètres décrits dans l'Initiative quinquennale de transition pour l'industrie du charbon au Canada. La réponse comprendra les indicateurs et les cibles connexes décrits dans la conception du programme, y compris une estimation des emplois créés, maintenus et les collectivités engagées. Une évaluation de l'Initiative canadienne pour la transition de l'industrie du charbon et de l'Initiative canadienne pour la transition de l'industrie du charbon - Fonds d'infrastructure devrait aussi être achevée en 2023-2024.

De manière plus générale, le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des mesures ambitieuses en matière de climat, dans tous les secteurs économiques, tout en créant des emplois durables, en soutenant les collectivités et en développant une économie forte et concurrentielle dans le monde entier. Bien que la surveillance et la mesure de la croissance des emplois durables reposeront en définitive sur un certain nombre de paramètres, le gouvernement s'inspirera de la recherche internationale pertinente pour mettre au point des paramètres potentiels afin de mesurer les progrès, y compris par l'entremise de la publication régulière de plans d'action sur les emplois durables comme stipulé dans la législation à venir sur les emplois durables.

En conclusion, le gouvernement du Canada prend des mesures ambitieuses et immédiates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques, tout en renforçant notre économie par une croissance industrielle propre et les emplois durables connexes. Cette évolution vers une économie à faibles émissions de carbone présente des possibilités importantes dans les secteurs existants et émergents et nécessitera la transformation des industries canadiennes et du marché du travail (ou des marchés du travail) canadien. Pour atteindre nos objectifs climatiques, il est essentiel que le Canada dispose d'un plan économique visant à promouvoir une économie à faibles émissions de carbone et d'une main-d'œuvre en mesure de prospérer dans une telle économie. Les recommandations du Comité permanent des comptes publics renforcent l'impulsion pour les mesures actuelles et futures du gouvernement. Le gouvernement continuera à mettre en place des mesures pour faire progresser la création d'emplois durables tout en communiquant ces actions et en mettant en place d'autres mesures par l'entremise de plans d'action sur les emplois durables selon un cycle quinquennal de responsabilisation débutant en 2025. Lors de l'élaboration de ces plans successifs, le gouvernement continuera de tenir compte des rapports pertinents, notamment des recommandations du Comité permanent des comptes publics, des travaux du Conseil de partenariats pour des emplois durables qui sera mis sur pied prochainement et des contributions partagées dans le cadre de l'engagement continu avec les intervenants et les partenaires.

Veillez accepter mes meilleurs vœux.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jonathan Wilkinson', with a stylized, cursive script.

L'honorable Jonathan Wilkinson, C. P., député

## **MANDAT : GROUPE DE TRAVAIL DES DG SUR LES EMPLOIS DURABLES**

### **Mandat**

Le groupe de travail des DG sur les emplois durables travaillera en collaboration pour mettre en œuvre les engagements de la lettre de mandat afin de consulter les Canadiens et de proposer une législation et une action globale pour créer des emplois durables comme suit :

- Soutenir les plans gouvernementaux globaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de croissance économique verte, tels que le Plan climatique renforcé du Canada et le Plan de réduction des émissions;
- Promouvoir la cohérence entre les activités des ministères mandatés à l'appui d'emplois durables, de la diversification économique régionale, des objectifs climatiques du Canada pour 2030 et 2050, et des tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources pour élaborer des plans régionaux d'énergie à zéro émission nette et de ressources ;
- Soutenir le partage d'information et la coordination avec d'autres organismes de gouvernance horizontaux, y compris le comité des DG sur la mise en œuvre du plan climatique (coprésidé par RNCAN et ECCC) et le groupe de travail sur l'emploi et les compétences (coprésidé par EDSC et RNCAN)
- Soutenir les progrès vers l'établissement d'une législation sur les emplois durables;
- Assurer la mise en œuvre opportune du plan de réponse de la direction à l'audit du Commissaire à l'environnement et au développement durable sur la transition équitable;
- Soutenir les travaux visant à établir des indicateurs et des exigences en matière de données pour mesurer et surveiller les effets de virage vers une économie à faibles émissions de carbone sur les travailleurs et les collectivités;
- Élaborer un cadre de rapport pour communiquer aux Canadiens les mesures prises en matière d'emplois durables;
- Dans la mesure du possible, collaborer aux consultations pour éviter la lassitude des intervenants et communiquer les résultats des consultations;
- Veiller à ce que les actions entreprises soient cohérentes et concourent à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière d'emplois durables.

### **Gouvernance**

Les points saillants seront portés à l'attention des comités des SMA concernés, notamment le Comité de mise en œuvre du plan climatique des SMA (auquel tous les ministères concernés sont invités à participer en fonction des besoins).

### **Membres**

Représentation au niveau des DG des ministères qui ont un engagement dans leur lettre de mandat lié aux emplois durables, ceux qui pourraient participer aux travaux futurs, ainsi qu'ECCC, étant donné son rôle de chef de file en matière de changements climatiques :

- Ressources naturelles Canada (présidence)
- Emploi et Développement social Canada
- Programme du travail
- Développement économique Canada pour les Prairies
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Développement économique Canada pour le Pacifique
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Agence canadienne de développement économique du Nord
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
- Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Ministère des Finances Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Bureau du Conseil privé

Les DG d'autres ministères ou organismes peuvent être invités sur une base ponctuelle. Si les DG ne sont pas en mesure d'assister à une réunion, ils doivent déléguer un participant de niveau directeur pour y assister en leur nom. Les directeurs peuvent également y assister en tant qu'observateurs.

### **Réunions**

Les réunions se tiendront sur une base mensuelle ou plus fréquemment, si nécessaire, à la demande du président ou des membres.

### **Fonctionnement**

Les participants sont invités à contribuer aux discussions et à travailler ensemble dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et de transparence qui encourage l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse.

L'équipe des emplois durables de RNCan assurera la fonction de secrétariat, en veillant à ce que les ordres du jour et les documents de discussion soient distribués avant les réunions prévues.

La documentation sera distribuée au moins deux jours ouvrables ou dans la mesure du possible avant la réunion.

Afin d'optimiser le temps du comité, les membres sont chargés d'examiner la documentation avant les réunions et doivent arriver prêts à discuter/commenter les questions présentées.

Le mandat sera revu chaque année ou à la demande des membres.

### **Date d'entrée en vigueur**

17 juin 2022